

LES ENJEUX DE LA GUERRE AERIENNE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

REMARQUES
À PROPOS DU MANUAL ON INTERNATIONAL LAW
APPLICABLE TO AIR AND MISSILE WARFARE

KARINE BANNELIER

*Maître de Conférences HDR à l'Université Grenoble-Alpes
Centre d'Etudes sur la Sécurité Internationale et les Coopération Européennes
(CESICE)*

Les écrits de Saint-Exupéry nous rappellent de façon émouvante combien les tous premiers pilotes d'aéronefs trouvaient la terre belle vue d'en haut. Pourtant, le développement des activités aériennes était déjà étroitement associé à la recherche de la suprématie militaire dans la guerre, synonyme souvent d'une destruction sans frein de l'environnement. La guerre, en effet, a toujours nourri des liaisons étroites et dangereuses avec l'environnement naturel. La guerre a pour théâtre l'environnement, la guerre utilise l'environnement pour servir ses fins, la guerre a inévitablement des conséquences sur l'environnement. Et, la guerre aérienne n'échappe pas à ce constat, que l'environnement naturel soit la victime collatérale d'attaques aériennes ou la cible désignée de telles attaques.

Mais la guerre aérienne, comme toute méthode de guerre, est soumise au droit des conflits armés, à l'ensemble de ses différentes règles, notamment celles qui protègent directement ou indirectement l'environnement naturel. Sur un plan strictement juridique, la guerre aérienne ne devrait pas présenter d'enjeux particuliers pour la protection de l'environnement. Les grands principes du droit des conflits armés qui encadrent les méthodes et moyens de guerre et les règles destinées directement à protéger l'environnement en temps de conflit visent en effet à s'appliquer indistinctement à la guerre terrestre, maritime ou aérienne.

En 2009, le Programme on *Humanitarian Policy and Conflict Research* de l'Université d'Harvard a présenté, un Manuel sur le droit international applicable à la guerre aérienne¹. L'objet de ce Manuel est de présenter sous la forme de 175 règles les dispositions internationales en vigueur régissant la guerre aérienne. Parmi ces règles, plusieurs dispositions intéressent directement ou indirectement la protection de l'environnement naturel. La valeur de ce Manuel n'est

¹ *Manual on International Law Applicable To Air and Missile Warfare*, Program on Humanitarian Policy and Conflict Research at Harvard University, 2009, <http://www.ihlresearch.org/amw/manual/>, ci après le "Manuel" ou le "Manuel d'Harvard".

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 33 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

KARINE BANNELIER

évidemment que doctrinale et il n'a en tant que tel aucune force contraignante. Toutefois, depuis le Manuel de San Remo sur la guerre maritime², on mesure quelle peut être l'influence de certaines oeuvres sur l'interprétation du *jus in bello*, mais parfois aussi sur l'identification même de ces règles. Le développement, au cours de ces dernières années, d'initiatives aboutissant à la publication de documents, guides, manuels, destinés à « clarifier » les règles du *jus in bello* est impressionnant, qu'il s'agisse du Document de Montreux sur les sociétés militaires privées³, du tout récent Manuel de Tallin sur la cyberguerre⁴, en passant par le Guide du CICR sur la participation directe aux hostilités⁵ ou encore de celui de San Remo sur les règles d'engagement⁶. Le Manuel d'Harvard se situe manifestement dans ce courant, en affirmant clairement l'ambition d'exercer une influence déterminante dans l'identification, l'interprétation et l'application des règles du droit des conflits armés à la guerre aérienne⁷.

Il nous semble de ce fait particulièrement intéressant de voir comment ce Manuel sur la guerre aérienne se situe par rapport aux règles du droit positif conventionnelles et coutumières qui s'attachent traditionnellement à la protection de l'environnement en temps de conflit armé. Le Manuel constitue-t-il un simple récolement des règles conventionnelles et coutumières bien connues de protection de l'environnement ou bien ce Manuel propose-t-il, par ce biais, une évolution du droit des conflits armés dans le domaine de la protection de l'environnement ?

Pour répondre à ces questions, nous nous attacherons, dans un premier temps, à identifier les différentes menaces que la guerre aérienne fait peser sur l'environnement (I), puis dans un second temps, nous présenterons une analyse comparée des règles du droit des conflits armés qui participent à la protection de l'environnement et des propositions du Manuel d'Harvard (II).

² *Manuel de San Remo sur le droit international applicable aux conflits armés en mer*, Institut international de droit humanitaire, 1994, <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5fzgm5.htm>.

³ Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées pendant les conflits armés, CICR, Montreux, 2008, 48 p., http://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0996.pdf.

⁴ M. SCHMITT, dir., *Tallinn Manual on the international Law applicable to Cyberwarfare*, NATO Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence, Cambridge, CUP, 2013, 282 p.

⁵ N. MELZER dir., *Guide interprétatif sur la notion de participation directe aux hostilités en droit international humanitaire*, CICR, 2009, 88 p., http://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0990.pdf.

⁶ *Manuel de San Remo sur les règles d'engagement*, Institut international de droit humanitaire de San Remo, 2009, 109 p., [http://www.iihl.org/iihl/Documents/Sanremo%20ROE%20Handbook%20\(French\).pdf](http://www.iihl.org/iihl/Documents/Sanremo%20ROE%20Handbook%20(French).pdf).

⁷ C'est ainsi que C. Bruderlein, Président du Programme on Humanitarian Policy and Conflict Research de l'Université d'Harvard soulignait dans une introduction à un colloque consacré au Manuel que : « In doing so, HPCR hopes that the AMW Manual will facilitate the dissemination of an authoritative set of rules reflecting international law as perceived and discussed among these experts. It is hoped that the rules of the AMW Manual will not only find their way into national legislation and formal military codes, but also inform legal debates on the application of IHL to contemporary armed conflicts », C. BRUDERLEIN, "The 2009 Air and Missile Warfare Manual: A Critical Analysis" 47, *Texas International Law Journal*, 2012, p. 2.